

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5735

commission principale : domaine et administration générale

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir ainsi que les déclarations de travaux**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment-, a adressé à monsieur le président une nouvelle liste de demandes de permis de construire et de démolir ainsi que des déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie et susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire et de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, le président demande l'autorisation de déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

- déclaration de travaux :

- 233, montée de Choulans à Lyon 5°,

- permis de démolir :

- 3 bis, rue Alexander Fleming à Lyon 7° (boulevard scientifique),
- 29, rue Alexander Fleming à Lyon 7° (boulevard scientifique),
- 36, avenue Tony Garnier à Lyon 7° (boulevard scientifique),
- 29, rue Gaspard Picard à Vénissieux (péril - 2 garages en mauvais état),
- 45, rue Edouard Vaillant à Villeurbanne (élargissement voirie),
- boulevard Pierre Sépard (parc de stationnement Ampère) à Saint Fons,
- 1 bis, rue des Fossés de Trion à Lyon 5° (parc de stationnement) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir et les déclarations de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Erreur! Insertion automatique non définie.